



## sanction maintenue après contestation

Par **colson62**, le **22/10/2012** à **21:30**

bonsoir,

tout d'abord merci pour ce forum d'une grande utilité.

voilà, il y a quelque semaine de celà j'ai reçu une lettre recommandée m'informant que l'on m'adressait un avertissement pour diverses raisons bien sur ne me sentant pas dans mes torts j'ai contesté cet avertissement avec ce qui me semblait être des arguments suffisant à la levée de cette avertissement, mais voilà mon employeur m'a renvoyé un second courrier pour me stipuler qu'il maintenait cet avertissement en démontant mes arguments en les démontant un par un tout en donnant des raisons plus que litigieuse. je voulais savoir quel était mon recours sachant que je sais pertinemment (le connaissant depuis plus de 20 ans) qu'il ne voudra jamais quoiqu'il arrive lever cet avertissement.

je voudrai signaler au passage que depuis que mon employeur a reçu mon courrier il me pousse dans mes retranchements me cherche des poux dans la tête et m'a ce que je ressent comme mis au placard.

du coup je ne sais plus quoi faire

laisser courir cet avertissement sachant que c'est peine perdue a sa levée.

accepter la situation actuelle même si elle est difficile moralement a vivre.

ou ne pas laisser faire et me battre sachant que cela risque d'envenimer d'autant plus les choses et qu'il ne lâchera rien car il se sent comme il le dit si bien intouchable

franchement je ne sais vers qui me tourner pour me conseiller de prendre la bonne direction

merci a toutes les personnes qui essaieront de m'apporter leur aide.

cordialement...

Par **P.M.**, le **22/10/2012** à **22:03**

Bonjour,

L'essentiel est d'avoir contesté l'avertissement même si l'employeur le maintient car cela ne

vaut sans doute pas la peine de le faire annuler par le Conseil de Prud'Hommes...

Par **colson62**, le **22/10/2012** à **22:35**

merci pour votre réponse très rapide

ce qui fait que je me pose la question c'est que l'on m'a conseillé de ne pas laisser un courrier recommandé de la part de son employeur sans réponse car cela voudrait dire que j'accepte la sanction.

mon autre souci est que la société actuellement à certaines difficultés du coup on nous a fait comprendre qu'au vu de la situation ils nous faudrait presque tout accepter c'est un peu la raison pour laquelle j'ai reçu un avertissement car je me suis opposé à une demande qui me paraissait illégitime ce que j'ai écrit dans mon courrier mais l'on m'a retourné une réponse qui me met dans une situation où si je ne répond pas ça ferait l'effet que je considère comme étant dans mes torts.

il y a aussi le problème que depuis j'ai été mis au placard et que cela est très dur à supporter surtout que je trouve que c'est suite à une injustice.

que faire et si il y a à faire surtout que je ne sais plus comment transposer à l'écrit car il me semble avoir donné tout les arguments possible dans mon premier courrier

merci encore pour votre aide et vos conseils

cordialement...

Par **P.M.**, le **22/10/2012** à **23:28**

Mais ça peut durer longtemps, vous contestez la sanction, l'employeur la maintient, si vous contestez à nouveau et qu'il maintient l'avertissement ou qu'il vous renvoie à sa réponse précédente, c'est sans fin...

Par **colson62**, le **23/10/2012** à **19:27**

bonsoir,

ok je comprend votre point de vue au sujet de l'échange des courriers qui peuvent n'aboutir finalement à rien mais sur le fait qu'il m'est mis au placard afin de me faire comprendre que c'est lui le boss comment dois je réagir quel voie me conseillez vous?

merci à vous de consacrer du temps à mon sujet

cordialement...

Par **seb544**, le **23/10/2012** à **20:07**

Soit vous prenez sur vous et vous en discutez calmement avec votre employeur, soit vous saisissez les prudhomme pour harcèlement moral( en apportant les preuves ).

Par **colson62**, le **23/10/2012** à **20:54**

disons que la preuve que j'ai en ma possession c'est le fait que mon employeur m'ai mis à l'atelier pour faire du rangement pour donner soit disant un coup de main à un collègue alors que j'étais sur un chantier depuis déjà un certain sur un travail que j'ai commencé et suivi et effectué de bout en bout soit seul soit en binôme avec différents collègues et voilà on m'envoie à l'atelier et on laisse le dernier collègue avec qui je faisais équipe depuis très peu continuer le chantier si c'était pour me mettre sur un autre chantier je comprendrait mais là au vu du litige entre mon employeur et moi je sens qu'il y a comme une façon de vouloir me nuire, me faire peur et me faire omprendre qu'il a tout pouvoir...

que pensez vous de ces agissements est ce une mise au placard avéré.

encore un grand merci à vous car je ne sais vers qui me tourner des personnes neutres au sujet pour m'aiguiller.

cordialement...

Par **P.M.**, le **23/10/2012** à **21:13**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste...